

[Texte]

I like a situation where the youth or the lawyer can ask what exactly a judge means, and where the provincial director has the discretion to give reasonable instructions as to how he thinks a person could comply with it. If you object to that there are other remedies, but it seems to me to be advantageous to the young person who is trying to comply with the conditions set out.

Mr. Rideout: Would you consider tightening it up a bit by taking out the word "desirable" and replacing it with "necessary"? The word "necessary" makes it more of an obligation, rather than "desirable", which can be rather fleeting. I am just trying to tighten it up.

Mr. Nicholson: I suppose something could be helpful but not necessary. Do you know what I mean?

Mr. Rideout: I think that is the point. What is desirable is really in the hands of the director, and you will not get even treatment across the board. One director's desires may be different from another's.

Mr. Nicholson: As you know, we try to individualize our treatment of young people as much as possible, but you are suggesting that we... Let me see if I have this.

Mr. Rideout: All I would do is change the word "desirable" and replace it with "necessary" to put an obligation on the director to go that extra step and prove that it is necessary, rather than just on a whim that he or she might find it desirable.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, do not get me wrong; these provincial directors do wonderful work, but they are not infallible and sometimes they take a particular position on a youth. Anyone who has practised law in family court or has spent time with some of these young offenders and the Children's Aid Societies and so on... Sometimes these individuals are overworked, sometimes the young person catches them on a bad day.

Mr. Nicholson: I think that is reasonable. Mr. Rideout, you are suggesting an amendment to change the word "desirable" to "necessary". I think that tightens it up. I think the government would be prepared to go along with that.

Mr. Rideout: I do not know how fancy you want to make it.

Mr. Waddell: Just agree to change it.

Mr. Rideout: I am not anxious to get my name on the record.

Mr. Nicholson: It certainly should be, Mr. Rideout. It was a helpful suggestion.

The Chairman: I want to be clear on this. We are changing the word "desirable"—

Mr. Nicholson: —to the word "necessary".

Mr. Rideout: We are going to take desire out of the Young Offenders legislation.

[Traduction]

Il me semble préférable que l'adolescent ou l'avocat puisse demander des précisions au juge, et que le directeur provincial ait le pouvoir de lui donner des instructions raisonnables sur le respect des conditions. Si vous n'aimez pas cette formule, il y a d'autres possibilités, mais celle-ci semble plus avantageuse pour l'adolescent qui essaie de respecter les conditions prévues par le juge.

M. Rideout: Seriez-vous disposé à réduire un peu la latitude du directeur provincial en remplaçant le terme «souhaitables» par le mot «nécessaires»? Le mot «nécessaire» dénote une obligation, alors que le mot «souhaitable» est un petit peu insaisissable. J'aimerais que la formulation soit un peu plus restrictive.

M. Nicholson: Je peux facilement concevoir que des instructions soient utiles, mais non pas nécessaires, voyez-vous?

M. Rideout: Oui, justement. Ce sera au directeur de déterminer ce qui est souhaitable, et donc, tout le monde ne sera pas sur un pied d'égalité. Les souhaits de l'un ne sont pas forcément ceux de l'autre.

M. Nicholson: Comme vous le savez, nous nous efforçons d'individualiser le traitement des adolescents, dans la mesure du possible, mais vous, vous proposez... Voyons si j'ai bien compris.

M. Rideout: Je propose simplement de remplacer le terme «souhaitables» par le mot «nécessaires», de sorte que le directeur soit tenu de prouver que ces instructions sont vraiment nécessaires et ne découlent pas d'un simple caprice.

M. MacLellan: Monsieur le président, je ne voudrais pas que vous y voyiez une condamnation des directeurs provinciaux; au contraire, ils font un excellent travail, mais ils ne sont tout de même pas infallibles, et il leur arrive d'adopter une position assez rigide sur la situation d'un adolescent. Quiconque a déjà exercé le droit de la famille ou travaillé de près avec ces jeunes contrevenants ou les sociétés d'aide à l'enfance sait que... C'est-à-dire que ces gens-là sont parfois surchargés de travail, et il peut arriver qu'un jeune passe en cour le jour où justement les choses vont mal.

M. Nicholson: Oui, cela me semble raisonnable. Monsieur Rideout, vous proposez donc que le mot «souhaitables» soit remplacé par le mot «nécessaires». C'est effectivement plus restrictif, mais je pense que le gouvernement serait prêt à l'accepter.

M. Rideout: La formulation pourrait peut-être être plus élégante.

M. Waddell: Ce qui compte, c'est que vous acceptiez de le changer.

M. Rideout: Je n'ai pas tellement envie que mon nom figure dans le compte rendu.

M. Nicholson: Mais il devrait y figurer, monsieur Rideout; c'est une suggestion fort utile.

Le président: A titre d'éclaircissement, donc, nous remplaçons le mot «souhaitables»...

M. Nicholson: ...par le mot «nécessaires».

M. Rideout: En ce qui concerne la Loi sur les jeunes contrevenants, le souhait, le désir n'existe plus.